

CÔTÉ NEWS

[PLAN DE RESILIENCE] Les mesures agricoles

Le gouvernement a mis en place un « plan de résilience économique et sociale » pour faire face aux conséquences économiques de la guerre en Ukraine.

Les différentes mesures :

- Prise en charge des cotisations sociales
- Les mesures énergétiques
- Une aide à l'alimentation animale pour les filières en intégration
- Une aide à l'alimentation animale pour les autres filières

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#)

GUERRE EN UKRAINE
ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS
IMPACTÉS PAR LA CRISE



[TRANSFORMATION] Atelier modulaire : faites nous part de votre expérience

La mise en place de laboratoire de transformation se fait parfois via des dispositifs modulaires (type Algeco, mobil-home, conteneur, etc.).

Si tel est votre cas, vous pouvez nous aider à capitaliser ces données afin d'avoir une meilleure visibilité sur les pratiques dans ces types d'ateliers, via cette [enquête](#) (très courte !) ou en nous contactant directement.

 **Equipe Projet** - 03.26.64.08.13 

[CRISE COVID-19] QUELS IMPACTS SUR LES CIRCUITS COURTS ?

Depuis le début de la crise sanitaire, le réseau mixte et technologique (RMT) sur l'Alimentation Locale, dans lequel les Chambres d'Agriculture interviennent, se mobilise pour documenter les impacts de la crise sanitaire sur les systèmes alimentaires.

Voici les premiers résultats des 800 enquêtes réalisées en fin d'hiver à l'échelle nationale (vente à la ferme, magasins de producteurs, ...):

- Il n'y a pas de baisse généralisée des ventes en circuits-courts ;
- Les baisses de vente ne concernent pas certains produits en particulier ;
- Les baisses de vente ne relèvent pas d'une cause unique ;
- Les consommateurs ont bien modifié leurs achats en circuits-courts depuis le début de la crise ;
- Il n'y a pas de contradiction entre les difficultés vécues par certains producteurs ou magasins et la demande persistante en produits locaux ;
- Les difficultés sont souvent liées à des anticipations trop optimistes.

L'étude montre que les nouveaux consommateurs convertis aux circuits courts pendant la pandémie «ne sont pas tous restés», cependant les habitués de longue date ont eu tendance «à augmenter leurs dépenses».

Pour plus de détails, cliquez [ici](#)

[Appel à Manifestation d'Intérêt] «Accélérer la transition alimentaire» (3e session) – Banque des Territoires

Dans le cadre du plan de relance, la Banque des Territoires se mobilise pour accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables et résilients, en accompagnant et en finançant des porteurs de projets engagés en faveur d'une alimentation saine, accessible à tous et écologiquement vertueuse (Modes de production alternatifs, constitution de filières locales, outils de transformation, distribution en circuits courts...). Pour soutenir ces projets, la Banque des Territoires mobilise une enveloppe de 23 M€.



Quelques informations :

- Structures éligibles : association, coopérative, société commerciale d'utilité sociale, entreprise publique locale, structure de l'insertion par l'activité économique...
- Projets visés :
 - Projets de filières locales intégrées (production – transformation/préparation – distribution)
 - Outils de transformation : légumeries, conserveries, etc.
 - Plateformes logistiques et de stockage de denrées alimentaires
 - Plateformes de distribution B2B (notamment marchés d'intérêt local) ou B2C
 - Production agricole alternative et durable (permaculture, aquaponie,...) inscrite dans une démarche intégrée (de l'amont à l'aval de la chaîne de valeur)
 - Projets relevant de l'économie circulaire directement liés à la transition alimentaire (lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.)
 - Lieux de cohésion sociale portant une dynamique forte liée à la transition alimentaire (tiers-lieux nourriciers, food-lab, food-studios, cuisines partagées, etc.)

Retrouvez les lauréats du [1er AMI](#) et du [2nd AMI](#).

Pour tout savoir sur l'AMI, [cliquez ici](#)

Pour télécharger le dossier de candidature, [cliquez ici](#)

 [Equipe Projet](#) - 03.26.64.08.13 

[PROGRAMME EUROPEEN] Le Programme Fruit & Lait à l'école décliné en France

A tous ceux qui travaillent ou seraient intéressés de travailler avec les **cantines scolaires**, Le Programme européen Fruit et Lait à l'école a été créé pour fournir une aide financière aux gestionnaires de cantines pour la **distribution de fruits, légumes et produits laitiers** à l'école sur les temps du petit-déjeuner, du déjeuner et du goûter. Il s'applique surtout aux écoles maternelles et primaires mais concerne également les collèges et lycées qui, de préférence, ne fonctionnent pas ou pas intégralement sur un format self.

Les produits éligibles à cette aide sont toutes les variétés de **fruits frais** et de **légumes frais** ainsi que les **yaourts nature**, **fromages** y compris **fromages blancs et petits suisse nature**, **lait liquide sans arôme**. Les produits laitiers attendus sont à base de lait de vache, de chèvre ou de brebis. Ci-contre, les portions recommandées par élève par le GEMRCN sont les suivantes :
Point d'attention : Les produits doivent être distribués « nature », c'est-à-dire sans sucre, sans édulcorant, sans matière grasse, sans sel ajouté.

Forfaits / catégories de produits (pour 2022/2023)	Portion recommandée
Légumes	100g
Fruits	100g
Fruits pré découpés et emballés	100g
Lait liquide	125ml
Yaourt nature	125g
Fromage blanc	60g
Fromages	30g

Le meilleur moyen de prendre de l'avance sur ce programme est de se faire référencer sur le site : <https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentations/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=FOURNISSEUR>
En effet, pour que les cantines puissent bénéficier de l'aide, elles doivent pouvoir identifier leurs fournisseurs (avec ses coordonnées, ses produits) sur le site dédié à la demande d'aide. Le mot d'ordre est donc l'anticipation. Pour toute question relative aux agréments et au référencement fournisseur, vous pouvez contacter e-lfe@franceagrimer.fr.

[ELEVAGE] Référent bien-être animal en élevages de porcs et volailles

Depuis le 1er Janvier 2022, tout élevage doit désigner un référent bien-être animal :

Suite à l'arrêté du 16 Décembre 2021, en élevages de porcs et volailles, le référent « bien-être » doit suivre une formation obligatoire avec 2 modules, un en présentiel et un module en distanciel. Certains diplômés, pour les 7 ans qui suivent leur obtention, donnent une équivalence à ce parcours de formation : BTS PA, BTS ACSE, Bac CGEA, BPREA, CS élevage porcin ou diplôme de docteur vétérinaire.

La Chambre d'Agriculture vous proposera ces formations obligatoires en Septembre/Octobre 2022 (avec le financement de VIVEA).

Pour vous inscrire dès maintenant sur ces formations, vous pouvez contacter le Pôle Elevage Marne au 03.26.64.96.88.

[ENVIRONNEMENT] Expérimentation de l'affichage environnemental pour les produits alimentaires

La loi Climat et Résilience a prescrit une expérimentation de l'affichage environnemental pour les produits alimentaires.

Dans ce cadre, une expérimentation a été déployée de février 2020 à décembre 2021 et a été conduite par l'ADEME et les trois ministères concernés (MTE, MAA et Economie, Finances et Relance). Cette expérimentation a pour but de définir les modalités d'évaluation des informations environnementales, d'affichage et de mise en œuvre pour les acteurs économiques tout en répondant aux attentes des consommateurs.

Le dispositif proposé :

- se déploiera dans un premier temps selon un mode «volontaire encadré». Dans un second temps, l'affichage environnemental pourra être rendu obligatoire dans le secteur alimentaire.
- devra couvrir tous les aliments mis sur le marché en France.
- devra permettre de comparer les aliments entre eux
- devra répondre à un enjeu d'information des consommateurs sur les impacts environnementaux
- devra pouvoir être adopté par tous les acteurs des secteurs pour une quasi-totalité des produits / coûts de mise en place maîtrisés et acceptables
- devra répondre aux différents objectifs fixés :
 - valoriser les modes de production vertueux sur le plan environnemental
 - assister les consommateurs dans leur choix de produits, en tenant compte de leur impact environnemental, pour les accompagner vers une consommation alimentaire plus durable
- devra s'appuyer sur une méthodologie basée sur l'ACV (Analyse sur le Cycle de Vie)

L'ambition est de déployer cet affichage début 2023. Pour plus d'infos, retrouvez la synthèse du rapport ici

Nous restons en veille sur le sujet.



Sur les chemins de la diversification : à la découverte du houblon

Sur les chemins de la diversification : à la découverte du houblon

Webinaire gratuit le 26 septembre, 10h-12h : 2H pour comprendre les enjeux de la culture du houblon
Afin d'appuyer la relocalisation du houblon et vous permettre de comprendre les enjeux en un minimum de temps, nous vous proposons un webinaire organisé par Hopstock.

Il s'agira de vous faire connaître les premiers éléments de cette culture :

- Introduction sur le houblon
- Itinéraire technique
- Éléments financiers

Si vous êtes intéressés pour en savoir plus sur cette culture, notez dès à présent la date dans votre agenda et inscrivez-vous auprès de l'équipe projets à projet@marne.chambagri.fr

Un lien vous sera envoyé quelques semaines avant le webinaire.



FORMATIONS

Les clés de la création d'un hébergement touristique

13 & 14 octobre 2022, à Epernay

Informations et inscription sur [notre site](#)

œnotourisme : Connaître les bases pour lancer son activité ou enrichir son offre

27 & 28 octobre 2022

Informations et inscription sur [notre site](#)

